



Harcelement 5 ans de procédures

Par **krystalkyrs**, le **10/09/2011** à **22:33**

Bonjour,rnrnUne ancienne amie d'enfance me persécute depuis 11 ans, depuis 5 ans, elle m'a fait convoquer en référé, en civil et en pénal après que j'ai coupé les liens avec elle car j'ai constaté qu'elle était malsaine (elle a plus de 8 procès à son actif dont un divorce en cassation).rnrnElle s'est fait faire de fausses attestations et j'ai été condamnée à lui payer une certaine somme.rnElle a décidé de refuser mes propositions d'étalement de paiement et m'a fait venir un huissier chez moi pour saisir divers objets dont des meubles qui ne m'appartiennent pas et mon unique table (que je croyais insaisissable).rnrnMais je me suis rendue compte qu'elle a donné une fausse adresse lors du jugement et à l'huissier (il s'agit d'un terrain vague).rnPeut-on faire annuler la condamnation sur le fait que son adresse n'existe pas?rnrnAi-je des recours pour que la justice comprenne enfin que cette personne fait des faux à tours de bras, jusqu'à son adresse. Ses noms et prénoms sont corrects sur les divers jugements, seule la dernière adresse n'existe tout simplement pas.rnrnMerci de me dire si un constat d'huissier concernant la fausse adresse pourrait m'aider, voir lui intenter une action pour persécution..... en tout cas me sortir de des griffes de cette personne qui ne respecte aucunement la loi.